

## Contrat de collaboration et cahier des charges des cheffes et chefs de projets (CdP)

## Entraînements 2024 pour les enfants de 6 à 12 ans scolarisés dans le cadre de l'enseignement spécialisé

(ci-dessous dénommés CdP »)

Le CdP, une fois son engagement confirmé auprès du secrétariat<sup>1</sup> de santescalade, accepte se conformer au cahier des charges suivant :

- 1. Prendre contact avec la direction de l'établissement pour garantir la planification et la coordination (validation de l'horaire d'entrainement, retrait des clés, réservation des salles, etc...)
- 2. Assister à la séance d'information de mi-septembre (concerne tous les CdP). Dates : lundi 09 septembre 2024, à 18h00 ou mercredi 11 septembre 2024, à 13h00. Centre de formation continue de Geisendorf (58, rue de Lyon 1203 Genève).
- **3. Récupérer le matériel nécessaire à l'organisation des séances** (t-shirts, passeports, légumes à l'UMG, bulletins d'inscriptions à la Course, médailles ...).
- **4. Assurer un nombre suffisant d'accompagnants** pour garantir l'encadrement sur l'ensemble du programme d'entrainement.
- 5. Assurer le déroulement de 6 à 8 séances d'entrainement hebdomadaires, entre les semaines 39 et 47 (23/09 au 22/11/2024) avec le planning suivant : contrôle des présences et respect des horaires, consignes aux personnes accompagnantes, échauffement et école de course, programme nutritionnel, signature des présences sur le passeport...)
- **6. Distribuer les bulletins d'inscriptions** à la Course de l'Escalade lors de la 3ème séance (semaine 41) aux enfants (ou aux parents) qui selon l'estimation du coach, peuvent participer à la Course.
- **7. Récolter les bulletins et les finances d'inscriptions** lors de la 4<sup>ème</sup> séance (semaine 42 juste avant les vacances scolaires).
- 8. Inscrire les enfants à la Course sous forme de groupe sur la plateforme en ligne <a href="https://groupes.escalade.ch/">https://groupes.escalade.ch/</a> Bien choisir comme type de groupe « <a href="Santescalade">Santescalade</a> : école <a href="publique">publique</a>» pour que le tarif préférentiel/élève soit automatiquement appliqué.
- **9. Effectuer** un virement sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur la plateforme en ligne.

Pour les questions relatives aux inscriptions à la Course : 022 700 59 02 / inscription3@escalade.ch

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contact secrétariat : 022 700 59 51. Rue des Eaux-Vives 63. CP 6479. 1211 Genève 6. jeyan.kapanci@escalade.ch

- 10. Envoyer un feedback des séances par email au secrétariat santescalade, après le dernier entraînement, en précisant dans un tableau Excel le nombre d'enfants à chaque séance ainsi que leurs noms et prénoms. Toutefois, en cas de problème, contacter rapidement le secrétariat de santescalade.
- 11. Assurer la distribution des médailles aux enfants ayant participé à l'entrainement
- **12.** Proposer un projet visant à préciser l'utilisation de l'indemnité financière perçue (prise en charge du financement intégral de l'inscription pour les enfants, réalisation de T-shirt spécifiques ou autres supports destinés aux enfants ...)
- **13. Rapporter le matériel** avant le 20 décembre au secrétariat de santescalade.
- 14. Fournir ses coordonnées bancaires personnelles avant le 20 décembre 2024 au secrétariat de santescalade (l'indemnité financière sera versée au CdP sous réserve que le cahier des charges soit respecté dans son intégralité).
- 15. Demander (si souhaité) avant le 20 décembre une attestation du secrétariat de santescalade.
- **16. En cas d'absence**, trouver impérativement un remplaçant, le former, communiquer ses dates de remplacement et ses coordonnées personnelles au secrétariat de santescalade.